



## 5ème Conférence Syndicale Internationale de Solidarité avec les Travailleurs et le Peuple Saharoui

### DÉCLARATION DE LA 5<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE SYNDICALE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS ET LE PEUPLE SAHRAOUI

*Les organisations syndicales de plusieurs continents présentes à la 5<sup>ème</sup> Conférence, réalisée les 27 et 28 octobre 2011, à Lisbonne, Portugal, rendent publique leur profonde préoccupation par rapport à la situation des travailleurs et travailleuses Sahraouis et leur condamnation de la répression du Peuple Sahraoui dans les territoires occupés.*

Les organisations syndicales présentes suivent, depuis bien des années, la difficile situation du Peuple Sahraoui, à travers de multiples présences, visites et missions syndicales et humanitaires dans les territoires occupés et les campements de réfugiés. Ces initiatives ont permis de constater la criante illégalité de l'occupation marocaine, ainsi que les conséquences dramatiques de cette occupation sur les conditions de vie et de travail et sur la santé de la population Sahraoui.

Dans un moment où, dans les pays du Moyen Orient et Afrique du Nord, se développent des mouvements et des processus de lutte pour la démocratie, nous ne pouvons pas oublier que, déjà en fin de l'année 2010, le peuple Sahraoui a fait preuve de son souhait de liberté, comme a été témoigné par la situation du campement de Gdeim Izik, démantelé avec violence par le Maroc.

Dans ce contexte, les organisations syndicales présentes décident de :

1. Sur le plan politique, condamner énergiquement les actions du Royaume du Maroc et de ses forces de sécurité qui continuent de violer, de façon systématique, les droits humains les plus élémentaires. Un exemple récent a été la répression menée par les forces de sécurité marocaines, avec l'appui des colons marocains, à Dahla, contre la population Sahraoui. Exiger une enquête judiciaire indépendante au démantèlement du campement de Gdeim Izik, aux assassinats et à autres actions de répression contre la population Sahraouie.
2. Exiger que le Maroc cesse immédiatement toutes hostilités contre la population Sahraouie et respecte intégralement la légalité internationale et les Résolutions des Nations Unies et la Résolution du Parlement Européen.
3. Exiger aux autorités marocaines l'ouverture des frontières des territoires occupés, à fin de permettre la libre entrée et circulation de syndicalistes, journalistes, observateurs et organisations internationales pour prendre connaissance directe d'une réalité inconnue par beaucoup,

surtout en ce qui concerne la violation des droits humains les plus fondamentaux.

4. Demander aux Nations Unies qu'elles attribuent les compétences nécessaires à la Mission de l'ONU pour le Sahara Occidental (MINURSO), pour qu'elle puisse effectuer un contrôle et une surveillance rigoureux du respect des droits humains sur tout le territoire du Sahara Occidental.
5. Exiger de l'Union européenne qu'elle suspende immédiatement, l'Accord de Statut Avancé avec le Maroc et que ne soient pas renouvelés les accords sur les ressources naturelles (notamment en matière de pêcheries) puisque ces ressources appartiennent exclusivement au Peuple sahraoui. Lancer un appel aux syndicats des pays de l'Union européenne pour qu'ils fassent pression en ce sens sur leurs gouvernements, attirant l'attention sur la responsabilité toute particulière de l'Etat espagnol en tant que puissance administratrice dans un processus de décolonisation inachevé.
6. Exiger l'application intégrale des droits établis dans la Charte des Droits de l'Homme et dans les conventions internationales pour tous ceux qui travaillent dans le Sahara Occidental, pour que les organisations internationales et nationales développent une action solidaire et urgente. Dans le cadre de l'ONU, demander une aide plus forte et plus constante du Haut Commissariat pour les Réfugiés et, dans le cadre européen, une intervention plus structurée, plus large et plus déterminée de l'Union pour la Méditerranée (UPM) pour apporter un appui humanitaire urgent au Peuple sahraoui et rechercher une solution pacifique au conflit.
7. Réaffirmer leur attachement à la recherche d'une solution négociée et pacifique au conflit, en permettant l'autodétermination du peuple sahraoui et pour que cesse l'une des dernières situations coloniales dans le monde, en plein XXIème siècle. Pour cela, elles saluent la position responsable, ouverte et de dialogue du Front Polisario qui a déclaré, depuis bien des années, un cessez le feu unilatéral - malheureusement jamais correspondu jusqu'à ce jour par un quelconque geste de bonne volonté de la part du gouvernement du Maroc.
8. Réitérer leur appui non équivoque et leur solidarité envers la juste lutte du Peuple Sahraoui pour ses droits politiques, sociaux et du travail, droits expressément prévus dans les Résolutions de ONU sur le Sahara Occidental et qui ne sauraient être librement exercés que dans un contexte de liberté et autodétermination.
9. **Manifester, sur le plan syndical,** leur inconditionnel appui et leur solidarité fraternelle à l'UGTSARIO, centrale syndicale qui représente légitimement les travailleuses et les travailleurs sahraouis.

**Sur ce plan, elles s'engagent à :**

- Intensifier la solidarité active et concrète à l'UGTSARIO, aux activistes syndicaux Sahraouis et aux expressions syndicales clairement interdites dans les territoires occupés, en vue de leur renforcement, formation et

intervention en faveur du travail décent et de la défense des droits du travail.

- Promouvoir la visibilité de la cause sahraouie et, particulièrement de UGTSARIO, dans leurs pays respectifs et sensibiliser aussi les organisations syndicales nationales, régionales ou mondiales dont elles sont affiliées ou aux actions desquelles elles participent.
- Faire des efforts pour la tenue d'une réunion avec les différents groupes du PE, en vue de concrétiser une initiative européenne d'appui et de solidarité envers le Peuple Sahraoui.
- Promouvoir activement l'application pratique des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans les territoires Sahraouis occupés.
- Poursuivre l'envoi de missions syndicales dans les territoires occupés, dans une perspective du renforcement de la solidarité syndicale et de la lutte pour la garantie des droits politiques, sociaux et du travail des travailleurs et du Peuple Sahraouis.
- Organiser, en fin 2013, la 6ème Conférence Syndicale Internationale de Solidarité avec les Travailleurs et Travailleuses Sahraouis et le Peuple Sahraoui

**Les participants à la Conférence condamnent le séquestre de trois coopérants, les 22 et 23 octobre, aux campements de Tindouf.**

Lisbonne, le 28 octobre 2011

Les participants